



065925/EU XXIV.GP
Eingelangt am 01/12/11

CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



16754/11

(OR. en)

PRESSE 421

PR CO 67

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3123ème session du Conseil

Agriculture et pêche

Bruxelles, le 14 novembre 2011

Président **M. Marek SAWICKI**
Ministre du développement rural de la Pologne

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 8847 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

16754/11

1
FR

Principaux résultats du Conseil

En ce qui concerne la pêche, le Conseil a procédé à un échange de vues sur **la dimension extérieure de la politique commune de la pêche**.

Pour ce qui est de l'agriculture, les ministres ont procédé à un échange de vues sur la proposition de règlement relatif aux paiements directs, dans le cadre de la réforme de la PAC.

Lors du déjeuner, les ministres ont également débattu de la proposition d'écologisation des paiements directs dans le cadre de la réforme de la PAC.

Enfin, le Conseil a reçu des informations sur la mise en œuvre de la directive relative au bien-être des poules pondeuses, sur une conférence sur le rôle des forêts en faveur du climat et de la biodiversité, sur la 30^{ème} conférence des directeurs des organismes payeurs de l'UE et sur la demande introduite par la Hongrie concernant la prolongation, jusqu'en 2020, du système de quotas pour le sucre.

En ce qui concerne l'aide apportée aux plus démunis dans l'UE, un compromis devrait garantir le bon fonctionnement du programme en 2012 et en 2013 dans le cadre de conditions particulières.

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....	5
--------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

PÊCHE.....	7
Dimension extérieure de la politique commune de la pêche	7
AGRICULTURE	9
Réforme de la PAC - paiements directs	9
DIVERS	10
Mise en œuvre de la directive relative à la protection des poules pondeuses.....	10
Conférence sur le rôle des forêts en faveur du climat et de la biodiversité	10
30 ^{ème} conférence des directeurs des organismes payeurs de l'UE.....	11
Prolongation du régime dans le secteur du sucre.....	11
Distribution de denrées alimentaires aux plus démunis.....	12

AUTRES POINTS APPROUVÉS

PÊCHE

– Accord de partenariat entre l'UE et la Guinée-Bissau - Nouveau protocole.....	13
---	----

AGRICULTURE

– Sylviculture - accord international de 2006 sur les bois tropicaux.....	13
---	----

RECHERCHE

– Entreprise commune "Piles à combustible et Hydrogène"	14
---	----

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

SANTÉ

- Dispositifs médicaux de diagnostic in vitro..... 15

EMPLOI

- Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur de l'Irlande..... 15

PARTICIPANTS

Les gouvernements des États membres et la Commission européenne étaient représentés comme suit:

Belgique:

Mme Sabine LARUELLE

Ministre des PME, des indépendants, de l'agriculture et de la politique scientifique

Bulgarie:

M. Miroslav NAYDENOV

Ministre de l'agriculture et de l'alimentation

République tchèque

M. Petr BENDL

M. Juraj CHMIEL

Ministre de l'agriculture

Vice-ministre de l'agriculture

Danemark:

Mme Mette GJERSKOV

Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

Allemagne:

Mme Ilse AIGNER

M. Robert KLOOS

Ministre fédérale de l'alimentation, de l'agriculture et de la protection des consommateurs

Secrétaire d'État au ministère fédéral de

l'alimentation, de l'agriculture et de la protection des consommateurs

Estonie:

M. Helir-Valdor SEEDER

Ministre de l'agriculture

Irlande:

M. Thomas HANNEY

M. Tim MORAN

Représentant permanent adjoint

Secrétaire d'État, ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires maritimes

Grèce:

Mme Georgia BAZOTI-MISONI

M. Andreas PAPASTAVROU

Secrétaire générale à l'alimentation et à l'agriculture

Représentant permanent adjoint

Espagne:

Mme Rosa AGUILAR RIVERO

Mme Rosa María QUINTANA

Mme Ana Isabel MARIÑO ORTEGA

Ministre de l'environnement, du milieu rural et du milieu marin

Ministre chargée de la mer de la communauté autonome de Galice

Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la communauté autonome de Madrid

France:

M. Bruno LE MAIRE

Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

Italie:

M. Francesco Saverio ROMANO

Ministre des politiques agricoles, alimentaires et forestières

Chypre:

M. Sofoclis ALETRARIS

Ministre de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement

Lettonie:

Mme Laimdota STRAUJUMA

Ministre de l'agriculture

Lituanie:

M. Kazys STARKEVICIUS

Ministre de l'agriculture

Luxembourg:

M. Romain SCHNEIDER

Ministre de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural

Hongrie:

M. György CZERVÁN

Secrétaire d'État, ministère du développement rural

Malte:

M. Patrick MIFSUND

Représentant permanent adjoint

Pays-Bas:

M. Henk BLEKER

Ministre de l'agriculture et du commerce extérieur

Autriche:

M. Nikolaus BERLAKOVICH

Ministre fédéral de l'agriculture et des forêts,
de l'environnement et de la gestion de l'eau**Pologne:**M. Marek SAWICKI
M. Kazimierz PLOCKE
M. Jarosław WOJTOWICZMinistre de l'agriculture et du développement rural
Vice-ministre de l'agriculture
Sous-secrétaire d'État au ministère de l'agriculture et
du développement rural**Portugal:**

Mme Assunção CRISTAS

Ministre de l'agriculture, de la mer, de
l'environnement et de l'aménagement du territoire
Secrétaire d'État à l'agriculture

M. José DIOGO ALBUQUERQUE

Roumanie:

M. Valeriu TABĂRĂ

Ministre de l'agriculture et du développement rural

Slovénie:

M. Dejan ŽIDAN

Ministre de l'agriculture, des forêts et de
l'alimentation**Slovaquie:**

M. Zsolt SIMON

Ministre de l'agriculture et du développement rural

Finlande:M. Jari KOSKINEN
M. Risto ARTJOKIMinistre de l'agriculture et des forêts
Secrétaire d'État**Suède:**M. Eskil ERLANDSSON
M. Jan Roland OLSSONMinistre de la ruralité
Représentant permanent adjoint**Royaume-Uni:**

Mme Caroline SPELMAN

Ministre de l'environnement, de l'alimentation et des
questions rurales

M. Jim PAICE

Ministre adjoint au ministère de l'environnement, de
l'alimentation et des questions rurales

M. Richard BENYON

Secrétaire d'État au ministère de l'environnement et
de la pêche**Commission:**

Mme Maria DAMANAKI

Membre

M. John DALLI

Membre

M. Dacian CIOLOȘ

Membre

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

PÊCHE

Dimension extérieure de la politique commune de la pêche

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la communication de la Commission relative à la dimension extérieure de la politique commune de la pêche (PCP) (doc. [12517/11](#)) dans le cadre de l'examen des propositions visant à réformer la PCP.

La plupart des délégations ont relevé que la dimension extérieure de la PCP joue un rôle important pour contribuer à l'approvisionnement en produits de la pêche et faire en sorte que la politique de l'UE en matière de développement durable s'applique à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE. En outre, elles ont insisté sur le rôle essentiel que devraient jouer les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et les accords bilatéraux, en particulier dans la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

Figure au nombre des questions jugées importantes la transparence en ce qui concerne les niveaux d'exploitation dans les eaux relevant de la juridiction des États côtiers et en ce qui concerne l'évaluation des accords bilatéraux, y compris l'évaluation scientifique des stocks.

En ce qui concerne l'introduction d'un droit d'accès à la haute mer pour les armateurs, les États membres se sont montrés dubitatifs s'il doit s'agir d'une mesure unilatérale, ce qui pourrait diminuer la compétitivité des flottes de l'UE et par conséquent, la présence de l'UE dans les eaux internationales. S'agissant de la proposition de la Commission visant à augmenter progressivement le droit d'accès des armateurs aux eaux côtières faisant l'objet d'accords bilatéraux, les États membres ont des avis partagés quant à la viabilité économique de nouvelles augmentations des coûts.

En revanche, le découplage du soutien sectoriel du paiement des droits d'accès pour les États côtiers faisant l'objet d'accords bilatéraux a reçu un accueil favorable. Parallèlement à ce découplage, la plupart des États membres ont demandé que la conditionnalité soit plus stricte et orientée vers les résultats en ce qui concerne la pêche durable au niveau local et régional, et certains États membres ont demandé une plus grande cohérence avec la politique de développement dans son ensemble.

La majorité des délégations ont considéré que des conditions de concurrence équitables vis-à-vis des pays tiers constituaient une dimension essentielle de la future PCP. Certains États membres ont insisté sur le rôle des mesures commerciales en tant qu'instrument de défense de la PCP.

Enfin, certains États membres se sont prononcés en faveur de conclusions du Conseil sur le modèle de celles qui ont été adoptées en 2004 à propos des accords de partenariat dans le domaine de la pêche mais la plupart des délégations préféreraient que les principaux éléments de la dimension extérieure de la PCP soient introduits dans les propositions législatives.

Lors de la session du Conseil "Agriculture et pêche" de juillet 2011, le Conseil a lancé le processus de réforme de la PCP en procédant à un échange de vues public sur les propositions de la Commission dans ce domaine (doc. [13028/11](#)). À cette occasion, plusieurs États membres ont noté que ces propositions accordaient une place spécifique à la politique extérieure de l'UE en matière de pêche.

Dans sa communication sur la dimension extérieure de la PCP, la Commission a noté que, dans un contexte où 85% des stocks halieutiques mondiaux déclarés sont soit entièrement exploités, soit surexploités, l'UE est, du fait de ses flottes et de ses investissements, des accords bilatéraux qu'elle a conclus avec les pays tiers et de sa participation aux principales ORGP, l'un des très rares acteurs de premier plan à maintenir une présence forte dans l'ensemble des mers et des océans de la planète. Elle constitue également, du point de vue de la consommation et des importations, un marché important pour les produits de la pêche. Tout cela lui confère la responsabilité de contribuer à la durabilité à long terme au niveau mondial moyennant un renforcement de l'efficacité des ORGP et une amélioration du fonctionnement des accords de pêche bilatéraux.

AGRICULTURE

Réforme de la PAC - paiements directs

Les ministres ont procédé à un échange de vues sur la proposition de règlement établissant les règles relatives aux paiements directs en faveur des agriculteurs au titre des régimes de soutien relevant de la politique agricole commune (PAC) (doc. [15396/11](#) + REV 1).

Le débat s'est concentré sur la structure proposée concernant les paiements directs pour la période 2014-2020 ainsi que sur la répartition des paiements directs entre les États membres et à l'intérieur des États membres.

Pour ce qui est de la structure proposée concernant les paiements directs pour la période 2014-2020, un certain nombre d'États membres ont estimé que la proposition allait dans la bonne direction. Toutefois, plusieurs États membres se sont interrogés sur la définition proposée pour la notion d'"agriculteur actif" ainsi que sur certains aspects de "l'écologisation" des paiements directs, tels que la part des enveloppes nationales consacrées à cette tâche ou la part des terres agricoles qui deviendront des surfaces d'intérêt écologique. Les mesures de simplification en faveur des petits agriculteurs et les mesures destinées à aider les jeunes agriculteurs ont été dans l'ensemble accueillies favorablement, même si selon certains États membres, ces deux dispositifs devraient être facultatifs pour les États membres.

Par ailleurs, la grande majorité des délégations a souligné qu'il fallait que les nouvelles procédures applicables aux paiements directs soient en accord avec l'objectif de simplification de la PAC.

S'agissant de la répartition des paiements directs entre les États membres, plusieurs délégations ont exprimé leurs craintes et certaines ont fait état de problèmes liés aux propositions visant à procéder à une nouvelle répartition des paiements entre les États membres.

La proposition relative aux paiements directs entre dans le cadre du train de mesures visant à réformer la PAC, présenté par la Commission lors de la dernière session du Conseil "Agriculture", en octobre. À cette occasion, le Conseil a tenu un débat public sur la totalité de ce train de mesures.

Avec les propositions relatives au développement rural, à l'organisation commune de marché unique et au financement de la PAC, la proposition de règlement sur les paiements directs est l'une des quatre principales propositions devant être adoptées par le Conseil et le Parlement européen (selon la procédure législative ordinaire).

Le Conseil poursuivra l'examen de la réforme de la PAC avec un débat d'orientation sur le développement rural en décembre.

DIVERS

Mise en œuvre de la directive relative à la protection des poules pondeuses

Les ministres ont pris note d'une évaluation présentée par la Commission sur la mise en œuvre de la directive 1999/74/CE relative à la protection des poules pondeuses (doc. [16603/11](#)).

Cette évaluation a été établie à partir des données fournies par les États membres et les débats ont eu lieu le 28 octobre 2011 lors d'une réunion d'experts organisée par la Commission.

Pour souligner l'importance de prendre d'urgence toutes les mesures nécessaires en vue de veiller au respect de la directive, les conséquences du non-respect ont été évoquées.

La directive 1999/74/CE prévoit que les cages traditionnelles devront être progressivement supprimées dans l'UE d'ici le 1^{er} janvier 2012, celles-ci ayant été jugées inacceptables du point de vue du bien-être animal. Ces cages doivent être remplacées soit par des cages aménagées, soit par d'autres systèmes. C'est aux États membres qu'il incombe au premier chef de mettre en œuvre la directive depuis qu'elle a été adoptée.

Conférence sur le rôle des forêts en faveur du climat et de la biodiversité

La présidence a communiqué au Conseil des informations sur une conférence consacrée au rôle des forêts en faveur du climat et de la biodiversité et sur les réunions des directeurs généraux chargés, au sein de l'UE, des forêts et de l'environnement, qui ont eu lieu à Ryn (Pologne) les 28 et 29 septembre 2011 (doc. [16612/11](#)).

La conférence de Ryn était organisée par la présidence polonaise. Des représentants de la plupart des pays membres de l'UE, de la Commission, de l'administration publique et du Parlement polonais, de la communauté scientifique et d'organisations non gouvernementales ont mis en commun leurs expériences sur des questions telles que la gestion des forêts et les défis à relever à l'avenir dans le secteur des forêts au sein de l'Union européenne. Tous sont convenus que la protection des écosystèmes forestiers fait partie intégrante d'une gestion durable et multifonctionnelle des forêts. Ils ont souligné le rôle que celles-ci jouent dans la conservation de la nature et l'adaptation au changement climatique. Il apparaît clairement que les forêts européennes, en raison de la vaste surface qu'elles couvrent et de leur structure diversifiée, peuvent jouer un rôle majeur dans l'atténuation des changements climatiques.

Le deuxième jour de la conférence de Ryn a été consacré à deux événements distincts, organisés en parallèle. Le premier événement, une réunion des directeurs généraux chargés des forêts au sein de l'UE, a essentiellement porté sur une nouvelle stratégie de l'UE en faveur des forêts et le champ d'application du futur accord juridiquement contraignant sur les forêts en Europe. D'autres questions relatives aux forêts ont également été abordées, comme par exemple l'économie verte, les critères de viabilité écologique concernant la biomasse et les énergies renouvelables.

Lors du deuxième événement, une réunion des directeurs généraux chargés de l'environnement au sein de l'UE, les participants ont procédé à un échange de vues sur trois grandes questions: l'approche à adopter en ce qui concerne un nouvel instrument législatif de l'UE sur les espèces exotiques envahissantes, les instruments financiers dans le domaine de la conservation de la nature, et la prise en compte de la politique de l'UE en matière de conservation de la nature dans d'autres grandes politiques de l'UE.

30^{ème} conférence des directeurs des organismes payeurs de l'UE

La présidence polonaise a informé les ministres des conclusions générales de la 30ème conférence des directeurs des organismes payeurs de l'UE qui s'est tenue à Sopot (Pologne) du 21 au 23 septembre 2011 (doc. [16629/11](#)).

Les deux questions abordées ont été les suivantes:

- la simplification de la PAC et la réduction des charges administratives; et
- les préparatifs en vue de la mise en œuvre des modifications de la PAC prévues pour l'après-2013.

Prolongation du régime dans le secteur du sucre

Le Conseil a pris note de la demande présentée par la délégation hongroise concernant la prolongation, jusqu'en 2020, du régime de quotas dans le secteur du sucre.

Cette demande a reçu des appuis divers de la part des délégations belge, tchèque, allemande, espagnole, française, lituanienne, autrichienne, portugaise, slovaque, finlandaise et roumaine (doc. [16666/11](#)). Les délégations irlandaise, lettone, slovène et du Royaume-Uni, tout en partageant les préoccupations des autres délégations concernant les problèmes d'approvisionnement que connaît actuellement le marché du sucre, se sont opposées à toute prolongation du régime au-delà de la date d'expiration prévue en 2015.

Suite à la réforme du secteur du sucre de l'UE en 2006, le régime actuel de quotas doit arriver à expiration en septembre 2015. Les propositions de réforme de la PAC présentées par la Commission ne prévoient pas de prolongation du régime au-delà de cette date.

Distribution de denrées alimentaires aux plus démunis

À la demande de la délégation française, la présidence a indiqué que l'existence d'une majorité qualifiée au sein du Conseil en faveur du maintien temporaire du programme de distribution de denrées alimentaires aux plus démunis pourrait être confirmée ultérieurement. Cela devrait garantir le bon fonctionnement du programme en 2012 et en 2013 dans le cadre de conditions particulières.

La présidence inscrira ce point à l'ordre du jour d'une des prochaines sessions du Conseil en vue de parvenir à un accord sur la base d'un compromis de la présidence.

Pour de plus amples informations, voir le communiqué de presse figurant dans le document [16899/11](#).

AUTRES POINTS APPROUVÉS

PÊCHE

Accord de partenariat entre l'UE et la Guinée-Bissau - Nouveau protocole

Le Conseil a adopté une décision relative à la signature, au nom de l'Union européenne, et à l'application provisoire du protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues par l'accord de partenariat de pêche entre l'Union européenne et la République de Guinée-Bissau (doc. [15179/11](#)).

L'accord de partenariat de pêche entre l'UE et la Guinée-Bissau a été conclu en 2008. L'objectif principal du protocole d'accord est de définir les possibilités de pêche offertes aux navires de l'Union européenne ainsi que la contrepartie financière due, de manière distincte, au titre des droits d'accès et de l'appui sectoriel. À l'issue des négociations, un nouveau protocole a été paraphé le 15 juin 2011, à la date d'expiration du protocole en vigueur. Afin d'assurer la poursuite des activités de pêche des navires de l'UE, il y a lieu de signer le nouveau protocole et de l'appliquer à titre provisoire, dans l'attente de l'achèvement des procédures nécessaires à sa conclusion.

En plus de la décision relative à la signature et à l'application provisoire du nouveau protocole, le Conseil a également adopté un règlement relatif à la répartition des possibilités de pêche entre les États membres (doc. [15177/11](#)).

AGRICULTURE

Sylviculture - accord international de 2006 sur les bois tropicaux

Le Conseil a adopté une décision relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord international de 2006 sur les bois tropicaux (doc. [5812/11](#)).

La conférence créée au sein de la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) a conclu ses travaux sur le remplacement de l'accord international de 1994 sur les bois tropicaux par l'adoption d'un nouvel accord le 27 janvier 2006. Cet accord a été ouvert à la signature au siège des Nations unies à New York.

Tout en étant en principe des accords commerciaux couverts par l'article 133 du traité instituant la Communauté européenne, les accords sur les bois tropicaux sont considérés comme des accords en matière de produits de base non conventionnels couvrant à la fois le volet commerce et le volet environnement à travers la gestion durable destinée à la conservation des essences forestières tropicales.

Cette décision vise par conséquent à approuver l'accord international de 2006 sur les bois tropicaux et à autoriser l'UE à déposer l'instrument d'approbation auprès du bureau des traités internationaux des Nations unies.

RECHERCHE

Entreprise commune "Piles à combustible et Hydrogène"

Le Conseil a adopté un règlement portant adaptation des dispositions actuelles régissant l'entreprise commune "Piles à combustible et Hydrogène" afin de faciliter les actions de recherche dans ce domaine et de faciliter l'augmentation des niveaux de financement pour le projet (doc. [14993/1/11](#)).

L'initiative technologique conjointe relative aux piles à combustible et à l'hydrogène est un partenariat entre le secteur public et le secteur privé visant à soutenir les activités de recherche, de développement et de démonstration dans le domaine des technologies énergétiques fondées sur les piles à combustible et l'hydrogène en Europe. Elle vise à accélérer l'introduction sur le marché de ces technologies afin de réaliser leur potentiel en tant qu'élément d'un système énergétique pauvre en carbone.

Pour mettre en œuvre cette initiative, les membres fondateurs ont créé une entreprise commune en mai 2008 pour une durée allant jusqu'en 2017, l'objectif étant de mettre en commun les ressources des secteurs public et privé¹.

¹ [Entreprise commune "Piles à combustible et Hydrogène"](#)

SANTÉ

Dispositifs médicaux de diagnostic in vitro

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption par la Commission d'une directive visant à définir la procédure que le fabricant doit suivre aux fins de l'apposition du marquage "CE" aux tests relatifs à la "variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob".

Cette directive modifiera la directive 98/79/CE relative aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro, qui prévoit que la liste des dispositifs visés à son annexe II peut être étendue conformément à la procédure de réglementation avec contrôle.

Conformément à cette procédure, le Conseil ayant donné son accord, la Commission peut adopter la directive à moins que le Parlement européen ne s'y oppose.

EMPLOI

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur de l'Irlande

Le Conseil a adopté trois décisions concernant la mobilisation d'un montant total de 35,7 millions d'euros au titre du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) en faveur de travailleurs licenciés dans le secteur de la construction en Irlande. Un montant de 21,7 millions d'euros est alloué en faveur de travailleurs licenciés en particulier dans le secteur des travaux de construction spécialisés. Un montant de 12,7 millions d'euros est mobilisé en faveur de travailleurs licenciés spécialisés dans la construction de bâtiments, et un montant de 1,4 million d'euros sera mobilisé en faveur de personnes qui travaillaient précédemment dans des activités d'architecture et d'ingénierie et des services de contrôle et analyses techniques. Le secteur de la construction en Irlande a été fortement touché par une baisse d'activité dans le secteur du bâtiment, qui a souffert de la grave pénurie de crédits dans le secteur bancaire, à la suite de la crise économique et financière mondiale.
